Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2021
Séance	:	2

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIERES

1. APPEL 3
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 OCTOBRE 2021 4
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
4. COURRIER 5
5. COMMUNICATIONS DU BUREAU 6
   5.1 Votation fédérale du 28 novembre 2021 6
   5.2 Prochain scrutin fédéral du 13 février 2022 7
   5.3 Elections cantonales du 20 mars 2022 et second tour le 10 avril 2022 7
   5.4 Séance de Bureau du 1er novembre 2021 7
   5.5 Autres communications 8
6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX 8
   6.1 ASIJ 8
   6.2 ORPC 9
   6.3 ASEL 9
7. PRÉAVIS N° 04/2021 – BUDGET 2022 9
8. PRÉAVIS N° 08/2021 – FIXATION DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 13
9. RAPPORT N° 07/2021 – PÉTITION DU 8 NOVEMBRE 2017 DES ÉPOUX MIVELAZ, INTITULÉE « POUR UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER À LA ROUTE DES MIGUETTES » 14
10. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 26
11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ 32
   11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny 32
   11.2 M. le Municipal Daniel Métraux 33
   11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat 34
   11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann 35
   11.5 Mme la Municipale Nicole Félix 36
12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES 37

Ouverture de la séance

M. le Président Stéphane Kay ouvre la séance à 20h04 en souhaitant la bienvenue au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse ainsi qu'au public.

En marge de l'appel, il se permet d'illustrer la plaque offerte le 21 juin 2021 par le Conseil communal de Savigny à M. Gilbert Regamey, lequel a quitté l'exécutif après avoir été Municipal des forêts durant 20 ans, voir annexe au présent procès-verbal.

La parole est donnée à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence :	M.	Stéphane Kay
Sont excusés :	M.	Philippe Berthoud
	M.	David Chassot
	M.	Vincent-Eric Fracheboud
	M.	Patrick Glauser
	M.	Brian Hick
	M.	Antoine Michel
	M.	Boris Müller
Sont présents :	52 Conseillères et Conseillers	

M. le Président Stéphane Kay atteste que le quorum est atteint. Le Conseil communal peut ainsi valablement délibérer.

Sur les conseils de M. le Préfet Daniel Flotron et au vu d'une composition d'environ 50% de nouveaux membres, il rappelle certains articles tirés du Règlement du Conseil communal, notant au passage qu'il aurait déjà dû les signifier lors de la première séance de la nouvelle législature 2021-2026.

Article 29 – Rôle du président – alinéa 2

[2] Le président accorde la parole. Au cas où il refuse de l'accorder, la parole peut être demandée à l'assemblée.

Article 32 – Police de l'assemblée – alinéa 1

[1] Le président exerce la police de l'assemblée. Il rappelle à la question l'orateur qui s'en écarte. Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la municipalité.

Article 86 – Parole – alinéas 1 & 2

[1] La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde dans l'ordre des demandes.

[2] Le président veillera à respecter équitablement l'ordonnance des demandes avant d'accorder une nouvelle fois la parole à un membre qui l'a déjà obtenue.

Afin de faciliter le travail de Mme la Secrétaire du Conseil communal et lorsque la parole est donnée, M. le Président Stéphane Kay remercie les Conseillères et Conseillers de s'annoncer par leurs nom et prénom et de parler à intelligible voix.

Il rappelle ou porte à leur connaissance la formule officielle à utiliser lors de leur intervention. Après s'être annoncés, ils sont appelés à utiliser les mots « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers » avant de commencer leur communication.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 OCTOBRE 2021

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.
La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été envoyé le 2 novembre 2021.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2021
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 04/2021 – Budget 2022
8. Préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026
9. Rapport n° 07/2021 – Pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un cheminement piétonnier à la route des Miguettes »
10. Projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion.
La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis au vote.
Il est adopté à l'unanimité.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 11 octobre 2021, le Bureau a reçu et traité les courriers suivants, dont M. le Président Stéphane Kay donne lecture :

15.10.2021 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois adresse sa facture annuelle de CHF 50.00 au Conseil communal.

18.10.2021 Le Bureau électoral cantonal envoie ses instructions pour la votation fédérale du 28 novembre 2021.

19.10.2021 La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes transmet un courrier de Mme Rebecca Ruiz, Cheffe du département de la santé et de l'action sociale (DSAS), indiquant les dispositions d'allégement pour les séances de Conseil communal, général ou intercommunal.

19.10.2021 La Municipalité demande formellement la convocation du Conseil communal en séance ordinaire le lundi 6 décembre 2021 à la salle de conférences du Forum.

28.10.2021 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori transmet les indications nécessaires à la préparation de l'inspection de M. le Préfet du 22.11.2021.

01.11.2021 Mme Anne-Françoise Richard, secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL transmet l'ordre du jour de la prochaine séance de l'ASEL du 25.11.2021.

01.11.2021 M. le Vice-Président Antoine Eichelberger adresse au Bureau le texte du projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une Commission permanente d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire.

08.11.2021 Périodique UCV-Info (élection de Mme la Syndique en tant que Présidente).

L'assemblée félicite Mme la Syndique par de chaleureux applaudissements.

08.11.2021 M. Keller sollicite une séance d'information concernant le déploiement de la 5G dans la commune.

M. le Président Stéphane Kay indique que ce courrier aurait dû être adressé à la Municipalité et non au Conseil communal, ou alors à une Conseillère ou un Conseiller. Sans prénom, ni adresse mail valable, il n'a pas pu lui répondre dans ce sens.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe qu'une réponse n'était effectivement pas possible dans la mesure où ce courriel est un faux courriel faisant partie de la campagne de pishing dans le cadre de la labellisation CyberSafe de la commune.

15.11.2021 La Préfecture de Lavaux-Oron invite les Présidents, vice-Présidents ainsi que les Secrétaires des Conseils communaux ou généraux à participer à une séance d'information le 20.01.2022 relative à leurs fonctions et au fonctionnement des Conseils communaux et généraux.

15.11.2021 Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori informe de la modification du planning des séances du Conseil communal en 2022.

- *La séance du 28 février 2022 est annulée.*
- *Une séance le 16 mai 2022 est ajoutée.*

16.11.2021 Mme Danièle Heiniger-Mérinat de Münsingen écrit qu'un groupe de scientifiques aimerait comparer les résultats des votations que les communes remettent aux autorités avec les résultats que celles-ci publient.

Par courriel du 25.11.2021, elle annule cette requête.

19.11.2021 Le Bureau électoral cantonal transmet ses instructions pour le bon fonctionnement de la votation fédérale du 13 février 2022.

19.11.2021 Reçu copie pour information du courrier adressé à la Municipalité : Création de l'association contre la suppression de l'entrée du giratoire au forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny.

22.11.2021 Au Top pour ma Commune : Mme Joëlle Wernli, juriste auprès de la Direction générale des affaires communales et des droits politiques et de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) transmet un ordre du jour provisoire pour une séance d'information sur les droits d'initiative qui aura lieu le 31 janvier 2022 à 18h00 à Savigny.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

5.1 Votation fédérale du 28 novembre 2021

Sur 2'145 électeurs au niveau communal, le Greffe a reçu 1'078 enveloppes avant vendredi midi, soit plus de la moitié du corps électoral.

Lors de la fermeture du Bureau de vote le dimanche à 11h30, un total de 1'536 enveloppes valables était recensé, soit un taux de participation record de 71.6%.

Trois objets fédéraux étaient soumis au peuple.

Objet 1 – Initiative sur les soins infirmiers

Communal	71.5%	**Accepté par 61.8% de OUI**
District	67.8%	**Accepté par 62.4% de OUI**
Cantonal	61%	**Accepté par 64.7% de OUI**
Fédéral	65.3%	**Accepté par 61.0% de OUI**

Objet 2 – Initiative sur la justice

Communal	71.3%	**Refusé par 76.4% de NON**
District	67.8%	**Refusé par 76.4% de NON**
Cantonal	61.0%	**Refusé par 70.1% de NON**
Fédéral	64.7%	**Refusé par 68.1% de NON**

Objet 3 – Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID 19

Communal	61%	**Accepté par 61.0% de OUI**
District	68.0%	**Accepté par 68.2% de OUI**
Cantonal	61.1%	**Accepté par 63.7% de OUI**
Fédéral	65.7%	**Accepté par 62.0% de OUI**

5.2 Prochain scrutin fédéral du 13 février 2022

M. le Président Stéphane Kay profite de la tribune pour citer les quatre objets importants soumis au peuple lors du prochain scrutin fédéral en précisant que l'argumentaire se trouve en ligne sur admin.ch.

1. Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès » (FF 2021 1491).

2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) » (FF 2021 2315).

3. Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre (LT) (FF 2021 1494).

4. Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias (FF 2021 1495).

Les objets 3 et 4 seront soumis à la votation populaire uniquement si le référendum qui a été lancé contre chacun d'entre eux aboutit. La décision du Conseil fédéral est donc prise sous cette réserve.

5.3 Elections cantonales du 20 mars 2022 et second tour du 10 avril 2022

Le Bureau fait appel à celles et ceux qui souhaitent s'investir dans le dépouillement de ces élections en envoyant leur candidature à l'adresse mail du Conseil communal. Deux personnes du Bureau se présentent, raison pour laquelle elles ne pourront pas participer au dépouillement. Dès lors, il y aura lieu de les remplacer pour compléter l'équipe. L'assemblée est remerciée d'avance pour ses propositions.

5.4 Séance de Bureau du 1er novembre 2021

M. le Président Stéphane Kay indique que l'agenda n'a pas permis de finaliser le préavis concernant le secrétaire suppléant. C'est pourquoi il sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Le Bureau a réfléchi s'agissant des délais de dépôt des rapports des commissions, suite à la remarque formulée lors de la dernière séance du Conseil communal du 11 octobre 2021.

De l'avis de certains membres du Conseil communal, les rapports arrivent trop tard, notamment afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant leur stamm.

L'article 57 du Règlement du Conseil communal stipule que les rapports des commissions doivent être rendus au moins sept jours avant la séance. L'agenda du Greffe prévoit l'envoi le lundi avant la séance du Conseil communal et ce délai est mentionné dans la lettre envoyée aux présidents des commissions.

Le Bureau a évoqué une éventuelle modification du Règlement du Conseil communal dans le sens d'un délai un peu plus court. Toutefois, il est nécessaire au préalable de s'accorder avec Mme la Secrétaire municipale afin de s'insérer au mieux dans l'agenda de la Municipalité.

Ainsi, le Bureau ou un Conseiller proposera prochainement une modification en harmonie avec la Municipalité, le Greffe ainsi que l'agenda des commissions.

En ce qui concerne la séance du jour, les rapports ont été envoyés bien avant la date butoir du lundi 29 novembre 2021 grâce au dévouement des rapporteurs des commissions ainsi qu'au travail de la Secrétaire du Conseil communal qui a bien voulu défier l'agenda fixé en envoyant au plus vite les rapports des commissions.

5.5 Autres communications

Lors de sa séance du 1er novembre 2021, le Bureau s'est prononcé en faveur d'une séance d'information sur les « Droits d'initiative » des Conseillères et Conseillers, proposition émanant de la Direction des affaires communales et droits politiques.

Cette séance issue d'un programme intitulé « Au Top pour ma Commune » était au départ prévue pour les Municipaux du Canton. À Savigny, elle sera dispensée en rassemblant les Conseillères et Conseillers communaux de Savigny et Forel. Les points qui y seront présentés sont les suivants :

- Les compétences de la Municipalité et du Conseil communal
- La surveillance
- Le droit d'initiative (motion, postulat, etc.)
- Le préavis municipal
- Les commissions du Conseil communal

Chaque Conseillère et Conseiller est invité à y participer afin de s'approprier la connaissance de ses droits et se doter des outils à sa disposition. La DGAIC est remerciée d'avoir proposé cette séance.

Seront présents la Municipalité in corpore, M. le Préfet Daniel Flotron ainsi que Mme Joëlle Wernli, juriste à la DGAIC.

Sur demande de la préfecture, les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au préalable et, dans le cadre d'un rassemblement des deux Conseils communaux, les pass sanitaires seront vérifiés à l'entrée.

La prochaine séance de Bureau est fixée au mercredi 19 janvier 2022.

En fonction des objets à présenter en 2022, le planning des séances du Conseil communal a été modifié comme suit :

- *Le Conseil du 28 février 2022 est annulé.*
- *Un Conseil le 16 mai 2022 est ajouté.*

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Stéphane Kay invite les délégués à rapporter devant l'assemblée.

6.1 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher n'a pas de communications à transmettre, dans la mesure où l'ASIJ ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil communal.

6.2 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann transmet les informations de l'Organisation Régionale de la Protection Civile en tant que délégué et membre de la commission de gestion.

Une séance comprenant le comité de direction de l'ORPC, les délégués des Municipalités ainsi que les délégués des Conseils communaux du district de Lavaux-Oron s'est tenue le 16 novembre 2021 à Mézières.

Elle a consisté à ouvrir une nouvelle législature, laquelle suit dans les grandes lignes les législatures précédentes. Aucun changement important n'est à signaler. La planification pour l'année 2022 a été revue et l'impact de la COVID discuté pour les actions dans lesquelles la protection civile a joué un rôle.

Le budget 2022 a également été revu. Avec une charge totale de CHF 1'828'000.00 moins les subventions cantonales, c'est un montant de CHF 1'490'500.00 à charge des communes, soit CHF 23,50 par habitant. Pour Savigny et ses 3'348 habitants, cela représente une somme de CHF 78'678.00.

Un autre préavis a également été discuté lors de cette séance. Il s'agit des indemnités de rémunération du comité de direction, des membres du Conseil, des compétences du comité de direction ainsi que de l'autorisation générale de plaider du comité de direction.

La séance s'est déroulée de manière très efficace et s'est terminée par un apéritif convivial et des discussions fructueuses.

6.3 ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri informe que le Conseil intercommunal de l'ASEL s'est retrouvé en séance le 25 novembre 2021.

« À l'ASEL, tout baigne ! La police intercommunale, ça marche et elle n'est pas contestée. »

Cette phrase a été écrite par le journaliste au « Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat », M. Claude Quartier. Selon M. le Conseiller Fritz Burri, ce dernier a très bien résumé ce qu'il se passe à l'ASEL. Il n'a rien à ajouter si ce n'est qu'il conseille la lecture de l'article paru à la page 12 de l'édition du jeudi 2 décembre 2021.

Les délégués des Conseils intercommunaux sont remerciés pour leurs interventions.

7. PRÉAVIS N° 04/2021 – BUDGET 2022

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions de la Commission des finances :

La Cofin encourage la Municipalité à la poursuite de la rigueur financière, pour dégager les ressources nécessaires aux besoins, au développement de la commune et aux imprévus de demain. Elle demande aussi aux membres du Conseil communal de rester vigilants à tout nouveau crédit, sachant les incidences financières à long terme qu'il engendrera.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'adopter le budget 2022 tel que présenté, Préavis 04/2021 ;*

2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail.
Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny invite M. le Boursier Bertrand Pasche à rejoindre la table de la Municipalité.

Le budget est passé en revue chapitre par chapitre.

M. le Président Stéphane Kay relève que le budget 2021 contenait quatre pages blanches, contre 14 pages avec 6 chapitres en 2022. Il ouvre la discussion concernant les pages blanches 1 à 14.

Pages blanches 1 à 14

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier
M. le Conseiller Peter Weier relève que les explications des 14 pages sont très intéressantes, en particulier pour tous les nouveaux membres du Conseil communal qui ne sont peut-être pas habitués à lire un budget. Il trouve exemplaire la manière dont sont expliqués les différents fonctionnements de ce budget et tient à remercier les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay passe au chapitre suivant.

Chapitre 6 – Budget 2022 (pages bleu clair)

1. **Administration générale (pages 1-4)**
   La parole n'est pas demandée.

2. **Finances (pages 4-5)**
   La parole n'est pas demandée.

3. **Domaines et bâtiments (pages 5-10)**
   Intervention de M. le Conseiller Peter Weier
   Page 10 : il constate avec satisfaction qu'au point 420 (Aménagement du territoire), 3189 (Honoraires et frais divers) le montant a été augmenté à CHF 114'000.00. Celui-ci contient notamment l'élaboration du Plan climat communal (PECC) demandé en motion par son parti.
   Il demande les détails des montants alloués pour les 3 sujets soit :
   a) Augmentation liée à la contribution communale pour l'étude régionale du système de gestion des zones d'activité (SGZA) ;
   b) Honoraires pour les études de changement d'affectation de la parcelle n° 5 dans le secteur du Rural ;
   c) Élaboration du Plan climat communal (PECC).

Réponses de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

a) *SRGZA*

Elle indique que la nouvelle formulation est SRGZA. Un « R » s'est en effet inséré depuis l'écriture du budget. La formulation officielle est à présent *Système Régional de Gestion des Zones Artisanales (SRGZA)*.

Le montant des honoraires est de CHF 10'000.00 pour 2022, puis un montant de CHF 10'000.00 sera porté au budget 2023.

Elle souligne que référence a été faite à plusieurs reprises sur cette thématique dans les précédents rapports de gestion.

Le périmètre de cette étude est le district Lavaux-Oron et traitera plus particulièrement six communes : Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Savigny et Servion. Les autres communes du district font en effet soit partie de l'agglomération de Lausanne-Morges - qui a son propre système - soit du Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux. Ce dernier est à l'heure actuelle en discussion au sein d'une commission parlementaire, avant qu'il ne soit validé en plénum au Grand Conseil.

Cette étude doit déterminer où peuvent s'implanter de nouvelles zones artisanales. Le cadre légal étant devenu très strict, cela sera essentiellement dans les centres régionaux. Les zones dans les centres locaux peuvent s'agrandir mais de façon moindre.
Par ailleurs, il y aura lieu de mettre en place un système de gestion qui déterminera, si une entreprise est intéressée, où elle pourra s'implanter.

Le mandat de cette étude vient d'être adjugé à un bureau. Il pourra débuter en janvier 2022 et devrait durer deux ans si tout va bien.

b) *Changement d'affectation de la parcelle n° 5 dans le secteur du Rural*

Le montant des honoraires est de CHF 35'000.00 étant donné qu'il s'agit de modifier partiellement l'affectation de la parcelle n° 5, uniquement dans le périmètre où il est envisagé de mettre des logements protégés. Avec la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), il n'est pas possible de les mettre en zone d'utilité publique. Ainsi, il y a lieu d'effectuer une légère modification de l'affectation de cette parcelle.

c) *Étude Plan climat communal*

Le montant des honoraires est de CHF 6'500.00 pour 2022. Il sera reconduit en 2023, 2024 et 2025.
L'autre partie du mandat sera à terme financée par le Canton à hauteur de 50%.

Dans le montant total figurent également des interventions périodiques telles que géomètres, avocats, ingénieurs, à hauteur de CHF 25'000.00.
La *communication* est de CHF 2'500.00 et les *divers* de CHF 5'000.00.

4. Travaux (pages 10-14)

La parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes (pages 14-15)

La parole n'est pas demandée.

6. **Police (pages 15-16)**
   La parole n'est pas demandée.

7. **Sécurité sociale (pages 16-17)**
   La parole n'est pas demandée.

8. **Services industriels (pages 17-18)**
   La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 – Récapitulation du budget 2022 (pages vertes)
La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8 – Charges et revenus par nature (pages jaunes)
La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9 – Imputations internes et amortissements comptables (pages bleu foncé)
La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10 – Postes de travail (pages vert foncé)
La parole n'est pas demandée.

Annexes 1 & 2 – Plan de dépenses d'investissement 2022 et Graphiques budget 2022 (pages blanches)
La parole n'est pas demandée.

M. le Président Stéphane Kay ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions du préavis n° 04/2021 mentionnées à la page 19 de la brochure « Budget 2022 ».

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY
- *Vu le préavis municipal n° 04/2021 du 24 septembre 2021 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :
1. *D'adopter le budget 2022, tel que présenté.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

M. le Président Stéphane Kay soumet ce préavis au vote.

Le préavis n° 04/2021 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

8. PRÉAVIS N° 08/2021 – FIXATION DES PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENTS POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

M. le Président Stéphane Kay invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions de la Commission des finances :

En définitive, après avoir soigneusement considéré les tenants et les aboutissants, et compte tenu des remarques, considérations et appréciations ci-dessus, la Commission, à l'unanimité, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de décider :

D'adopter le préavis n° 08/2021.

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions du préavis n° 08/2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 08/2021 du 20 octobre 2021 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'adopter le plafond d'endettement de CHF 29'000'000.00 (vingt-neuf millions), tel que présenté.*
2. *D'adopter le plafond de cautionnements à CHF 15'000'000.00 (quinze millions), tel que présenté.*
3. *De charger la Municipalité de le communiquer à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour en prendre acte.*

M. le Président Stéphane Kay soumet ce préavis au vote.

Le préavis n° 08/2021 est accepté à l'unanimité.

M. le Boursier Bertrand Pasche reprend place dans le public.

9. RAPPORT N° 07/2021 – PÉTITION DU 8 NOVEMBRE 2017 DES ÉPOUX MIVELAZ, INTITULÉE « POUR UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER À LA ROUTE DES MIGUETTES »

En préambule, M. le Président Stéphane Kay rappelle que le but de la discussion qui va suivre est de donner son avis, en faveur ou non, pour mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet. Il insiste qu'à ce stade, il ne s'agit pas encore de demande de crédit.

Les Conseillères et Conseillers ont pu prendre connaissance de deux avis différents et de leurs arguments d'une part avec le rapport majoritaire et, d'autre part, avec le rapport minoritaire.

M. le Président Stéphane Kay invite la rapporteuse Mme la Conseillère Katia de la Baume à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport majoritaire de la Commission ad hoc.

Conclusions et recommandations :

Par décision majoritaire appuyée par 4 membres sur 5, la Commission chargée d'examiner le Rapport 07/2021 de la Municipalité recommande aux membres du Conseil communal de Savigny ;

Au vu principalement des considérations suivantes :

- *Que la sécurité est un problème ressenti de longue date sur ce tronçon de la route des Miguettes ;*
- *Que le passage des véhicules sur ce tronçon pourrait augmenter au vu d'une fréquentation accrue de la future Coop, par des riverains des hauts de Lutry et de Belmont ;*
- *Que la mobilité douce doit être soutenue pour les générations actuelles et futures, pour des raisons environnementales, de santé et de qualité de vie ;*
- *Que le nouveau trottoir s'inscrirait dans la continuité du trottoir existant ;*
- *Que ce tronçon de la route des Miguettes doit de toute façon être refait ;*
- *Que le plan des investissements 2022-2026 comprend déjà la somme de CHF 960'000.00 pour ces travaux ;*

De donner mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés dans son rapport du 29 septembre 2021.

Et recommande à la Municipalité :

- *De négocier avec les services cantonaux un trottoir de maximum 1m30 au vu de la faible emprise sur la surface d'assolement et au vu du passage modéré des piétons sur ce tronçon (zone non urbaine).*

M. le Président Stéphane Kay remercie la Commission et sa rapporteuse pour leur travail.

Il invite le rapporteur M. le Conseiller Marc Cornut à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport minoritaire de la Commission ad hoc.

Conclusion :

En conséquence et au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

1. *J'ai pris acte du rapport de la Municipalité du 29 septembre 2021.*
2. *Je décide en tant que membre minoritaire de la commission ad hoc de refuser le mandat à la Municipalité pour poursuivre l'étude du projet.*
3. *Je vous recommande donc Mesdames et Messieurs les Conseillers de faire de même.*

M. le Président Stéphane Kay remercie M. le Conseiller Marc Cornut et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri formule ses félicitations pour le trottoir réalisé à Mollie-Margot. La route y est à présent bien large avec un trottoir rehaussé de 20cm. Cela permet une bonne sécurisation du piéton. Il estime que c'est le « top » de ce qu'une nouvelle construction peut apporter.

Mais de son point de vue, le projet du trottoir à la route des Miguettes est complètement différent. Tout habitant de Savigny connaît en effet le tronçon entre les propriétés Lavanchy et Poncelet. Sur ces 500 mètres de route, à chaque croisement de véhicules, il y est nécessaire de réduire fortement la vitesse ou de carrément s'arrêter.

Il considère que le projet proposé par la Municipalité est d'ajouter un « pseudo » trottoir de 1m30 de largeur sur cette route existante de 4m50 de largeur, l'élargissement de cette dernière n'étant pas autorisé. La place pour la circulation dans les deux sens pour les voitures se réduirait à 3m20, obligeant les voitures circulant en direction du centre à rouler avec les deux roues de droite sur le trottoir, ceci d'autant plus qu'au milieu de ce tronçon se trouve un virage réduisant fortement la visibilité. Si le véhicule ne se met pas complètement à droite, donc sur le trottoir, il y aura un fort risque de collision entre voitures.

Il ajoute qu'il y a une semaine, un habitant des Miguettes lui a confirmé qu'un changement de génération se produit actuellement dans ce quartier. Beaucoup de jeunes familles y habitent. Les personnes favorables à ce rapport disent que les enfants pourront enfin aller à pied à l'école en utilisant ce nouveau trottoir. Mais il doute fortement que les parents envoient leurs enfants sur ce tronçon de 500 mètres de trottoir, en sachant que les voitures seront obligées de rouler dessus.

Il souligne encore qu'il existe un trafic d'usagers transitoires roulant à vitesse élevée. M. le Conseiller Marc Cornut, habitant du quartier, précise dans son rapport de minorité qu'il observe régulièrement ces vitesses.

M. le Conseiller Fritz Burri cite ce qu'a dit un jour un politicien vert et lui donne raison à 100% : « Pourquoi élargit-on et améliore-t-on sans arrêt toutes les routes ? Ceci incite les usagers à s'engager avec de plus en plus de véhicules, à des vitesses de plus en plus élevées. »

Dans le projet proposé par la Municipalité, il est précisé que le goudronnage de la route avec un tapis super plat se fera en même temps que le trottoir. Pour M. le Conseiller Fritz Burri, le calcul est vite fait : avec une route neuve, il y aura plus de voitures qui circuleront plus vite.

Il y a une semaine, M. le Municipal en charge a confirmé que si ce projet de trottoir ne se réalise pas, le goudronnage se fera uniquement dans environ 7 à 8 ans. Donc, en prenant le rapport de majorité à la page 4, point coûts, la phrase « … (dont CHF 265'000.00 pour la réfection de la route dépensés de toute façon) » n'est pas correcte car ce montant ne sera pas dépensé dans l'immédiat et d'ici 8 ans la situation aux Miguettes aura probablement changé. Les personnes favorables au rapport et par la suite favorables à la construction de ce trottoir « bidon » sortiront des phrases comme « pour augmenter la sécurité ». Chacun sait qu'avec une telle construction, augmenter la sécurité n'est tout simplement pas possible.

Pour augmenter la sécurité, M. le Conseiller Fritz Burri donne trois propositions.

1ère proposition – 30km/h

Un membre de la Municipalité avait annoncé que le canton n'autorisera pas le 30km/h sur ce tronçon de 460 mètres. Cependant, M. le Conseiller Fritz Burri pense que mettre tout le quartier des Miguettes à 30km/h serait accepté par le canton. Car, sans servir à augmenter réellement la sécurité dans ce quartier, les usagers transitoires perdraient tellement de temps en passant par là qu'ils emprunteraient très volontiers la route de Lutry située à 500 mètres en parallèle des Miguettes et permettant des vitesses de 80km/h.

2ème solution – Sens unique sur les 460 mètres actuellement sans trottoir

Si la circulation des voitures était réduite pour circuler uniquement en quittant le centre sur la longueur des 460 mètres en discussion, l'autre moitié du côté Sud de la route serait tout à coup assez large pour permettre la circulation des cyclistes et des piétons dans les deux sens. Là et enfin, la sécurité que les favorables à ce projet essaient de vendre avec leur trottoir « bidon » serait garantie.

3ème solution – Réduire la circulation en riverains autorisés

Il y a actuellement assez de routes autour des Miguettes qui permettent d'éviter ce quartier. Résultat : sans circulation transitoire, plus de calme et plus de sécurité dans ce quartier.

M. le Conseiller Fritz Burri revient sur le rapport 07/2021. Il craint qu'en cas d'acceptation de dépenser CHF 55'000.00 pour une étude, le montant déjà dépensé sera utilisé comme moyen de pression quand le Conseil communal devra trancher sur l'éventuelle réalisation des travaux.

Pour clore, il résume :

CHF 55'000.00 pour une étude, plus CHF 265'000.00 pour la réalisation

= CHF 320'000.00 dépensés pour un trottoir « bidon »

En prenant de la peinture de marquage jaune et en marquant ce passage aux Miguettes pour les piétons de manière analogue aux bandes cyclables connues maintenant sur toutes les routes cantonales, l'effet serait le même avec seulement CHF 400.00 de dépense.

M. le Conseiller Fritz Burri démontre ainsi sa motivation à voter non au Rapport 07/2021 et remercie l'assemblée.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis part du principe que ce rapport doit être discuté et évalué en tenant compte de la vision globale des intérêts de la commune. Mais parfois, une image vaut mieux que mille mots et peut aider à cristalliser les observations qui ne sont pas toujours si évidentes.

Lors des débats, elle propose de se référer à l'illustration projetée à sa demande *(annexée au présent procès-verbal)*. Elle précise qu'elle est extraite d'une étude sociodémographique mandatée par la Municipalité il y a plusieurs années.

Cette illustration montre bien la particularité de la commune : sa nature polycentrique. Le centre de Savigny contient la plus forte concentration d'habitations, de commerces, de lieux de rencontre, les accueils parascolaires, scolaires etc. Cependant, 20% de la population de Savigny habite en dehors de ces zones d'habitations groupées.

Afin d'affiner ses propos, un zoom de la partie droite de l'illustration est effectué montrant uniquement la zone du village de Savigny délimitée par les panneaux 50km/h. Elle y a indiqué en bleu les principaux trottoirs existants, y compris le trottoir déjà existant au quartier des Miguettes et en rouge le tronçon des 460 mètres qui font l'objet de la discussion de cette séance.

Elle ajoute que la seule variante restante proposée dans le rapport 07/2021 est le résultat de longues études d'experts professionnels. Toutes autres variantes n'ont pas été retenues pour diverses raisons largement expliquées dans les rapports de gestion 2018, 2019 et 2020. Ceux-ci peuvent être consultés sur la page internet de la commune, sachant qu'il est possible que les nombreux nouveaux Conseillers n'en ont pas connaissance.

Pour conclure, Mme la Conseillère Moira Simanis souligne que son but est de cadrer la discussion dans les intérêts du village et remercie l'assemblée.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie les rapporteurs pour les deux rapports et l'ouverture des débats.

Elle corrige une partie des dires de M. le Conseiller Fritz Burri, à savoir que le trottoir de 1m30 serait pris sur la route.

La route ferait toujours 4m50 et le trottoir de 1m30 tel que proposé dans le projet serait pris en partie sur le domaine public et en partie sur des surfaces d'assolement pour 26m^2.

La vitesse observée par certains comme faible l'a été par d'autres comme plus rapide, sans que Mme la Municipale Nicole Félix ne souhaite entrer en discussion sur ce sujet.

Elle précise que la route doit de toute façon être refaite selon le plan quinquennal des routes de la commune, au plus tard pour 2025, soit dans 4 ans et non pas dans 7 ou 8 ans.

Par rapport aux propositions émises par M. le Conseiller Fritz Burri et comme l'a relevé Mme la Conseillère Moira Simanis, celles-ci avaient déjà été étudiées par un Bureau d'ingénieurs et n'avaient pas pu être retenues pour différentes raisons.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger remercie toutes celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet et souligne qu'il est agréable de constater que le travail est bien fait.

Il pense qu'il est nécessaire de revenir sur les alternatives dont a parlé Mme la Municipale Nicole Félix au vu de la discussion sur ce projet, car la décision qui sera prise lors de la séance est de savoir si l'étude d'un trottoir est poursuivie ou non.

Il lui semble que les autres alternatives décrites par M. le Conseiller Fritz Burri sont des questions que chaque membre se pose également. Effectivement, les différents et nombreux rapports de gestion ont dû échapper au fur et à mesure à chacun. Il demande s'il est possible d'avoir un rafraichissement de ces différentes alternatives.

Il souhaite également savoir pourquoi la solution proposée dans le rapport 07/2021 est la seule et unique alternative retenue, car selon lui l'idée d'un trottoir est une idée d'un autre temps.

Chacun sait que le village est plus ou moins bloqué dans ses surfaces de développement, du moins pour quelques années encore, raison pour laquelle réaliser des trottoirs un peu au hasard, mais pas complètement, n'est peut-être pas la solution optimale.

Beaucoup d'alternatives ont été évoquées mais ne seraient-elles finalement pas plus pertinentes que celle-ci, même si tout le monde s'accorde à dire que la question de la sécurité est primordiale. En effet, il ne faut pas attendre qu'il se passe quelque chose pour réagir. Mieux vaut être proactif.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

À l'intention de Mme la Municipale Nicole Félix, M. le Conseiller Fritz Buri relève que, lors d'une discussion mardi passé avec M. le Municipal Jean-Claude Rochat, ce dernier a confirmé que le trottoir de 1m30 serait pris sur la route, ce qu'elle réfute devant l'assemblée.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond à M. le Conseiller Fritz Burri sur le malentendu de la largeur de la route. Seule une partie du trottoir serait pris sur la route. La surface d'assolement mentionnée a toujours été prévue pour ce trottoir.

En complément, il indique que le plan quinquennal des routes, établi par un Bureau, sera suivi par sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix.

De son côté, il souligne que l'investissement pour le remplacement des canalisations devra être réalisé, peu importe si cela sera dans 2 ans, 3 ans ou 7 ans. Et, dans tous les cas, il sera nécessaire de refaire la route, celle-ci étant classée comme « mauvaise » par le plan quinquennal.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond à M. le Conseiller Fritz Burri et à M. le Vice-Président Antoine Eichelberger.

Elle réaffirme que le trottoir ne sera pas pris sur la route. Elle rappelle que deux versions de trottoir ont été étudiées, à savoir une version au Nord et une version au Sud.

La version Nord prenait plus de surface d'assolement, env. 70m^2, contre seulement 26m^2 au Sud. La version Sud est plus chère car elle demande un redressement de l'axe plus au Nord mais le trottoir de 1m30 ne viendra pas sur la route. La chaussée resterait toujours à 4m50 de largeur permettant à deux voitures de se croiser.

Elle précise que le trottoir serait un trottoir champ freiné. Cela signifie qu'une voiture pourra croiser un gros véhicule ou un véhicule agricole. La largeur de 4m50 est le minimum selon les normes VSS pour permettre le croisement de deux voitures. Par contre, deux gros véhicules ne pourront effectivement pas se croiser.

Elle explique que le Bureau d'ingénieurs mandaté a étudié 3 pistes :

- La première piste était une mise à sens unique de la route des Miguettes avec la création du trottoir sur la route. Le premier inconvénient était un rétrécissement de la chaussée circulante à 3m10 et le deuxième inconvénient était qu'avec une chaussée unidirectionnelle, les véhicules se seraient sentis en sécurité et auraient par conséquent eu tendance à accélérer, diminuant ainsi la sécurité des piétons et des cyclistes. En plus, les cyclistes n'auraient pas eu la possibilité de circuler en sens inverse. Il y aurait eu une piste cyclable dans un sens, mais pas dans l'autre sens, ce qui aurait obligé les cyclistes à faire un contournement par la route de la Claie-aux-Moines, soit la grande route cantonale pour redescendre par l'Ancienne-Poste donc avec moins de sécurité pour les vélos et un allongement du parcours de 1km300 au lieu de 750 mètres.
  Par conséquent et au point de vue sécurité, cette version n'était pas optimale.

- La 2ème piste était la création d'espaces de croisement, soit des élargissements occasionnels de la route pour permettre aux véhicules de se croiser. Il en aurait fallu plusieurs de 5m50 de largeur. Cela permettait aux gros véhicules de se croiser mais n'améliorait ni la sécurité des piétons ni celles des vélos.
- La 3ème piste était donc ce trottoir, avec les versions Nord et Sud.

Au comparatif, le Bureau a estimé que cette dernière amenait la meilleure sécurité. Comme l'a relevé M. le Conseiller Fritz Burri, ce tronçon est limité à 50km/h, avec une difficulté à respecter cette vitesse. Visuellement, il ne donne pas l'impression d'être en zone village, mais d'être à la campagne. Ainsi, les conducteurs ont tendance à « appuyer sur le champignon » pour rouler plutôt à 60km/h ou 80km/h.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en indiquant qu'elle ne peut pas s'engager pour savoir si le 30km/h serait mieux respecté, dans la mesure où il n'a pas été étudié par le Bureau dans l'étude d'aménagement de sécurisation.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal regrette qu'il ne soit pas possible d'aménager un trottoir infranchissable. Cet état de fait est lié à un manque de liberté avec la loi votée par le peuple.

Dès lors, il y a lieu d'essayer de trouver des solutions, la sécurité n'étant pas qu'une question de trottoir. Dans le cas présent, les enjeux englobent l'éclairage ainsi que le réaménagement du carrefour de l'Ancienne-Poste. Des ralentisseurs étant prévus à sa connaissance, ceux-ci sont des éléments de sécurité non négligeables.

Il relève un autre élément : la cohérence d'offrir un accès au village à minima sécurisé aux habitants de l'Ancienne-Poste et des Miguettes, dans la mesure où cet accès n'existe tout simplement pas à l'heure actuelle et d'autant plus avec l'ambition du réaménagement du centre du village. Aujourd'hui, l'alternative est le chemin de l'Ancienne-Poste, zone encore moins bien sécurisée.

Les habitants de ces quartiers sont en droit d'attendre un effort eu égard aux efforts consentis par le passé avec d'autres trottoirs dans la commune et pour des montants tout à fait similaires.

Il est conscient du coût relativement élevé mais souligne qu'aujourd'hui, cela fait partie des contraintes de prix par rapport à ce type d'aménagement.

Il pense également qu'il faut assumer les choix du passé, même si cela va prendre du temps comme dans d'autres cas similaires. En ayant aménagé des zones éclatées sur l'ensemble de la commune, une facture y est liée indirectement.

Intervention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses éclaircissements.

Malgré le fait que des études ont déjà été menées, il voit d'autres alternatives telles que la zone à 30km/h, des îlots sur les bords de la route ou un chemin piétonnier le long de la route non goudronné mais protégé par une barrière. Etant donné qu'il n'est pas un spécialiste de la mobilité, il ne sait pas si ces options sont possibles.

Il propose ces autres alternatives car un trottoir avec des lampadaires pour un lieu selon lui excentré et un projet global de développement du village non encore réalisé est prématuré et de citer « on ne va pas créer les quais de Nice entre Savigny et les Miguettes ».

Pour autant, il n'est pas d'avis de laisser tomber ce projet qui est important, demandé par la population et déjà en cours d'étude.

Il propose un amendement aux conclusions du rapport de la Municipalité en ce sens qu'il estime que l'alternative trottoir n'est pas la meilleure pour l'instant et que les études ne sont pas allées assez loin pour déterminer ce qu'il fallait réaliser :

2. *De donner mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude d'un projet de mobilité douce sur la route des Miguettes.*

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger est prié par M. le Président Stéphane Kay d'apporter le texte écrit de l'amendement afin qu'il puisse être affiché à l'écran.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé est favorable à la poursuite d'un projet de mobilité douce ou de trottoir sur la route des Miguettes. Nouvelle au Conseil communal, elle n'a pas encore grande connaissance de tous les tenants et aboutissants, mais elle constate la distance conséquente à pied entre ces deux quartiers.

Travaillant dans la santé et la prévention de la santé, elle trouve dommage que tous les âges ne puissent pas marcher sur les chemins du village dans des conditions correctes. Ces conditions ne sont pas remplies sur ce tronçon où les véhicules roulent à 80km/h et lorsqu'il est fortement enneigé, qu'il y a du brouillard ou d'autres conditions météorologiques difficiles.

Intervention de M. le Conseiller Daniel Rossier

M. le Conseiller Daniel Rossier appuie l'idée de continuer cette étude et est d'avis qu'il faut mettre tout en œuvre pour améliorer la sécurité sur la voie publique. Si celle-ci est trop étroite pour que deux voitures se croisent, cela signifie qu'il faut être attentif à la vitesse, freiner si une voiture arrive en face et s'arrêter si besoin. Il s'agit là d'un ralentisseur naturel.

La sécurité, c'est aussi éviter de créer un boulevard qui permette justement des vitesses excessives. Si naturellement la route n'est pas assez large pour laisser deux véhicules se croiser à haute vitesse, alors tant mieux. Un marquage ou un trottoir reste quelque chose de visible qui attire l'attention. Un conducteur attentif et responsable se rend compte qu'une route dotée d'une telle installation a été faite pour améliorer la sécurité, le transit des piétons et des usagers. Il estime qu'il n'y a pas lieu de réfléchir à 10'000 autres solutions.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite répondre à M. le Vice-Président Antoine Eichelberger. Elle n'est pas certaine qu'une autre possibilité comme du mobilier urbain ou une barrière serait acceptée car les conditions légales pour les routes sont complexes.

Selon son collègue M. le Municipal Jean-Claude Rochat, cette solution avait déjà été envisagée par l'ancien Municipal M. Gilbert Regamey, mais n'était pas possible.

Elle indique un deuxième point qui est l'enneigement à Savigny. Selon elle, la neige sera de plus en plus abondante les années à venir en raison de l'évolution du climat. Si ce n'est pas un trottoir, il va être difficile de déneiger pour permettre aux piétons de passer.

Elle atteste à M. le Conseiller Daniel Rossier que la volonté n'est pas d'élargir la route. Elle restera à 4m50 ce qui permet le croisement de deux voitures. Actuellement et lorsque des voitures arrives, les piétons doivent se déplacer de côté dans la terre, l'herbe ou dans la neige.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis reprend la parole en son nom, et non pas en tant que présidente de la commission de ce projet, souhaitant répondre aux critiques émises par différentes personnes. Elle souligne que ce projet ne bénéficiera pas qu'au quartier, le trafic des piétons circulant dans les deux sens. Les commerces, les établissements parascolaires et les habitations vont se développer au centre. Des bâtiments à plusieurs étages accueilleront de nouveaux habitants qui auront également le besoin de se promener.

Avec une concentration grandissante d'artisanat qui se développe dans le quartier de Bellevue, il serait utile que les gens du centre du village puissent le visiter à pied et pas seulement en voiture. Elle souligne également que cette route, depuis le quartier Miguettes – Bellevue au centre du village, peut être parcourue en dix minutes à pied seulement.

Elle précise que le projet n'est pas de créer un trottoir qui relie Mollie-Margot à Savigny, pour le moment du moins. Ce trottoir relierait deux trottoirs déjà existants en liant un quartier du village au centre du village, dans les deux sens. Elle revient sur le calcul de M. le Conseiller Marc Cornut qui a donné un prix par habitant dans son rapport de minorité. Elle considère que ce genre de calcul est aussi peu pertinent que d'argumenter, par exemple, que des personnes sans enfant ne devraient pas contribuer aux frais de scolarisation d'une communauté.

Pour revenir sur la sécurité, elle considère qu'un trottoir franchissable avec un champ freiné est néanmoins un vrai trottoir avec une sécurité accrue pour les piétons, en harmonie avec les autres usagers de la route. Elle répète que ce projet est la seule solution, sans vouloir citer tous les arguments auxquels elle a eu accès en tant que membre de la commission de gestion dans des dossiers volumineux et détaillés par des experts professionnels. Sur la base des normes suisses, ces experts ont conclu que ce projet respecte la meilleure mise en sécurité des piétons.

En tant qu'habitante de ce quartier et voulant être complètement transparente, Mme la Conseillère Moira Simanis admet que le bout de trottoir existant et passant devant chez elle n'est pas idéal. Lors de croisement entre de gros camions, il est nécessaire de monter un peu sur le trottoir, surtout en cas de neige. Les gros véhicules sont forcés de ralentir, d'observer et de s'arranger pour passer. Mais en tant que piéton, on s'y sent en sécurité et il est juste dommage qu'il ne continue pas.

Pour terminer sur ce projet discuté pendant des années, deux-tiers des frais devront être dépensés de toute façon dans la mesure où la route et les canalisations devront être refaites, car figurant dans le plan d'investissement quinquennal.

Pour conclure, Mme la Conseillère Moira Simanis insiste sur le fait que ce projet de trottoir sera entériné définitivement, sans aucun espoir d'avoir un trottoir dans 5 à 10 ans au moins, en cas de vote contre la continuité de l'étude.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay interrompt Mme la Conseillère Moira Simanis en indiquant qu'elle a déjà avancé ces arguments, contenus de surcroît dans le rapport de commission.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri remercie M. le Conseiller Daniel Rossier et Mme la Municipale Nicole Félix pour la remarque concernant la sécurité, soit que les voitures sont obligées de ralentir pour se croiser. De son point de vue, c'est justement le contraire ; il n'y a nul besoin de ralentir pour se croiser.

Cette situation existe déjà aux Miguettes vers l'ex-propriété Mobutu. Devant la propriété de Mme la Conseillère Moira Simanis, il y a un trottoir franchissable. Lorsqu'une voiture arrive en face, le conducteur se met sur le trottoir sans freiner. Et c'est la réaction normale, personne ne freine parce qu'il n'y a que très peu de piétons.

Il considère que si le projet continue avec un trottoir franchissable, qui n'est pas physiquement séparé de la route, les voitures rouleront dessus. Il s'excuse de son erreur auprès de Mme la Municipale Nicole Félix. Pour se croiser, la chaussée n'aura alors effectivement plus 4m50 de largeur, mais 5m80 de largeur. Il conclut en avançant que le résultat sera que les voitures se croiseront sans freiner avec ce trottoir franchissable.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

Habitant de Mollie-Margot, M. le Conseiller Alain Bovard confirme que leur nouveau trottoir est « au top ». Nouveau au Conseil communal, il pose la question de savoir si dans le plan quinquennal, outre le quartier de Bellevue, figurent également le quartier de Mme la Municipale Nicole Félix de Pierre-Ozaire qui n'a pas de trottoir jusqu'au Martinet, La Roche, Séchaude, Domuze et La Pierre.

Encore incertain sur son vote, il souligne que ces quartiers non sécurisés seraient également concernés par les promeneurs se rendant à Savigny ou à La Claie-aux-Moines.

Il trouve bien de faire Bellevue mais demande si le plan futur contient ces réflexions et si le Bureau d'études y a songé aussi.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Avant de répondre à M. le Conseiller Alain Bovard, Mme la Municipale Nicole Félix souhaite communiquer un élément supplémentaire à M. le Conseiller Fritz Burri. C'est certes un trottoir franchissable mais il serait surélevé, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas juste d'un marquage au sol. Au lieu d'avoir un angle droit, la bordure en granit aurait un angle raboté.

Pour répondre à M. le Conseiller Alain Bovard, elle indique qu'un trottoir à Pierre-Ozaire n'est pas prévu pour l'instant, malgré le fait qu'elle y habite. Il ne figure pas au programme de la présente législature et aucune étude n'a par conséquent été menée par le Bureau d'ingénieurs dans ce sens. Ce Bureau a été mandaté pour étudier le tronçon de la route des Miguettes.

La Séchaude n'est pas non plus prévue dans cette législature. De manière générale et durant cette législature, il y a le projet discuté à cette séance, la restauration du trottoir en continu de la route des Miguettes jusqu'au centre Coop, l'idée étant de le refaire dès la fin des travaux de la Coop. Au programme figure l'entretien des trottoirs existants, tels que celui de la route de Chexbres, mais pas l'extension du réseau.

Comme l'a souligné Mme la Conseillère Moira Simanis, de grands axes arrivent au village. La Municipalité pense que le dernier grand axe qui arrive au village est celui du projet de la route des Miguettes. Les routes citées par M. le Conseiller Alain Bovard, telles que Pierre-Ozaire ou Séchaude sont des routes de moindre importance qui rejoignent d'autres grandes routes.

Intervention de Mme la Conseillère Ludivine Pina

Mme la Conseillère Ludivine Pina habite à proximité de la route de la Roche. Elle constate une très nette fréquentation à la hausse des piétons suite à la construction du trottoir. Avant, plus personne n'utilisait la route, sauf les enfants encourant un énorme danger. Depuis la construction du trottoir, le nombre de piétons croît tous les jours.

Le trottoir incite vraiment les gens, y compris ceux des toutes nouvelles constructions, à descendre à l'arrêt de bus ou même à faire un tour à pied.

Pour être passée rarement aux Miguettes, Mme la Conseillère Ludivine Pina relève un argument de M. le Conseiller Daniel Rossier, à savoir que le fait de ne pas pouvoir se croiser facilement ralentit les voitures et un argument de M. le Conseiller Fritz Burri qui pense empêcher les gens de passer sur un tronçon si allongé qu'ils en emprunteraient les autres routes.

Intervention de M. le Conseiller Guillaume Blanc

M. le Conseiller Guillaume Blanc a bien compris qu'une grosse partie de l'investissement pour la création de ce trottoir sur la route des Miguettes doit de toute façon être fait. Il se demande dès lors pourquoi ne pas soumettre l'idée de créer un projet pilote sur cette route-là et d'étudier ensuite un projet plus global sur le territoire de Savigny afin de savoir où sont les besoins.

Par rapport à ce qui a été dit, soit le ratio nombre d'habitants / sécurité, un habitant ou un enfant accidenté est de toute façon de trop, que le quartier contienne 400 habitants ou pas.

Potentiellement, il y a certainement des routes plus dangereuses, par exemple des routes agricoles, ou des routes sur lesquelles la vitesse est élevée, d'où l'idée de cette étude globale.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin, n'habitant pas le quartier mais le centre, n'est pas directement concernée. Mais elle constate cependant que cette zone de quelques centaines de mètres est tout de même un trou noir. Les gens qui habitent dans le village et une grande partie de la population doivent avoir la possibilité de marcher d'un endroit à l'autre.

À l'heure actuelle, elle estime que c'est vraiment impossible. La situation est dangereuse et il est donc nécessaire de trouver une solution. De son point de vue, la Municipalité a peut-être omis de mentionner un peu plus d'historique dans son rapport, ce qui aurait permis de conclure qu'il s'agit de la meilleure solution.

Concernant le trottoir à angle raboté, elle ne pense pas qu'il soit possible de rouler à 50km/h de manière autorisée sur un trottoir de ce type mais qu'il serait plutôt utilisé en cas de situation particulière. Les règlements de circulation doivent être précis à ce sujet.

Personnellement, elle pense qu'il faut aller de l'avant en faisant confiance à la Municipalité et en lui donnant le mandat de poursuivre l'étude, en fonction des remarques et discussions de la séance.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Michel Libal indique un dernier point.

Il existe un degré vraiment critique sur les passages de véhicules entre l'Ancienne-Poste et la route des Miguettes. C'est en effet régulièrement le lieu de raccourci dès qu'il y a des problèmes sur la route de la Claie-aux-Moines ou des soucis sur l'autoroute pour les pendulaires pressés en voiture, tôt le matin ou tard le soir. Habitant de cette zone, il a même constaté des quasi sessions de rallye la nuit. Ce tronçon sera également très certainement beaucoup utilisé à l'avenir lorsque, par exemple, les aménagements au centre du village seront en cours.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume précise que, comme le stipule le rapport de la Municipalité et en parlant de ralentissement, des ralentisseurs sont prévus sur cette route qui doit être refaite. Ceux-ci sont d'ores et déjà prévus dans le coût du projet.

Concernant le fait de poursuivre l'étude d'un projet de mobilité douce, elle précise qu'elle ne votera pas pour, considérant qu'il faut maintenant aller de l'avant dans ce projet qui dure depuis 4 ans. La sécurité est en cause et le rapport de minorité de M. le Conseiller Marc Cornut stipule qu'aucun accident n'est à déplorer. Elle se demande s'il faut attendre qu'un accident ait lieu. Tous les arguments invoquent une sécurité mise en cause. Aujourd'hui, il y a lieu de promouvoir la mobilité douce et, avec un peu de recul, il est logique de vouloir juste relier deux trottoirs existants.

Elle encourage ainsi l'assemblée à demander la poursuite de cette étude.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay apporte une précision quant à l'amendement déposé par M. le Vice-Président Antoine Eichelberger. Lorsque la discussion sera close, l'amendement sera voté.

À l'attention de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger, il pose la question de savoir si cet amendement est à insérer au sein des décisions ou s'il remplace une conclusion.

Il s'explique en lisant la conclusion 2, avec l'ajout « de mobilité douce sur la route des Miguettes ».

Décide de donner mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet « de mobilité douce sur la route des Miguettes » aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés dans le présent rapport.

M. le Président Stéphane Kay lui demande si c'est bien-là le texte souhaité de l'amendement, dans la mesure où un amendement précise normalement son but.

Réponse de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger propose cet amendement dans l'optique évidente de montrer l'intérêt à poursuivre ce projet, et non pas à l'entériner. L'idée est de continuer l'étude pour trouver des alternatives car, à son sens, l'idée du trottoir ne va pas assez loin ou alors trop loin. Il s'agit pour lui d'un projet entre deux qui ne satisfait personne étant donné qu'il ne s'inscrit pas complètement dans la mobilité douce, ni dans la mobilité motorisée.

Il lui semble qu'une nouvelle étude pourrait porter sur des points différents en mettant l'accent sur d'autres opportunités car toutes les possibilités n'ont pas été étudiées pour ce tronçon.

Il propose par conséquent un amendement de poursuite d'étude, sans demande de crédit à ce stade.

2. *De donner mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude d'un projet de mobilité douce sur la route des Miguettes.*

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis souhaite répondre à M. le Conseiller Guillaume Blanc, lequel a demandé une approche plus globale. Afin de défendre la Municipalité, elle renvoie à l'annexe au rapport de majorité, soit le programme de réfection et de création de trottoirs qui ont été abordés depuis 2010 durant les deux dernières législatures.

Elle précise que ce programme et ses trottoirs sont le résultat d'une pression exprimée dans les préavis amenant à la création d'un trottoir à la route de Pré la Pierre en 2010. En lisant les rapports antérieurs, il apparaît que le Conseil communal de l'époque avait souhaité une approche globale, c'est-à-dire un programme sur de longues années afin d'aborder la question de la sécurité sur la commune un peu fracturée et séparée avec ses différents centres d'habitation. La liste est trop longue à relire mais Mme la Conseillère Moira Simanis résume le programme réalisé depuis, soit 6 trottoirs et passages pour piétons.

Elle souligne un dernier point, soit que la route des Miguettes figure depuis 10 ans sur ce programme. Le premier bout de trottoir a été créé il y a 20 ans déjà.

Par conséquent, le programme et la logique globale existent bel et bien, ceci grâce à la Municipalité et aux deux dernières législatures.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay précise que l'amendement sera d'abord voté. Si l'amendement est accepté, un second vote aura lieu pour les conclusions du rapport avec amendement.

Intervention de M. le Conseiller Philippe Matter

M. le Conseiller Philippe Matter précise qu'il est absolument favorable à cette prolongation d'étude et à ce rapport. Il souhaite revenir sur l'amendement de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger. Sans vouloir être malpoli, il lui semble qu'il tombe dans le « y a qu'à ». Cela fait au minimum deux ans que la Municipalité travaille sur ce projet. Elle a consulté les services de l'état, et même si deux services sont incapables de s'entendre sur des détails, elle est arrivée au projet débattu. Il estime donc que l'étude préalable est réalisée, sans autre possibilité de sécuriser cette route. Il recommande de refuser l'amendement et d'accepter le rapport de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée au sujet de l'amendement, M. le Président Stéphane Kay le soumet au vote.

L'amendement de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger est rejeté à la majorité des voix (37 contre et 5 pour).

M. le Président Stéphane Kay donne lecture des conclusions du Rapport n° 07/2021.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport n° 07/2021 du 29 septembre 2021 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *Prend acte du rapport de la Municipalité du 29 septembre 2021.*

2. *Décide de donner mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés dans le présent rapport.*

M. le Président Stéphane Kay soumet ce rapport au vote.

M. le Conseiller Fritz Burri demande la parole.

Malgré que la discussion soit close, M. le Président Stéphane Kay lui donne la parole.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri interpelle M. le Président Stéphane Kay sur le résultat des votes. L'amendement a été refusé avec 37 voix contre, 5 pour et 6 absentions. Le total des voix est donc de 48, alors que 53 personnes votent.

M. le Président Stéphane Kay explique que renseignements pris auprès de Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori, les personnes ne levant pas la main doivent être comptées dans les abstentions.

En réalité, le résultat ne tient compte que des voix *pour* et des voix *contre*.
Toutefois, il précise qu'il serait possible de demander un nouveau vote.

Le rapport n° 07/2021 est accepté à la majorité des voix (45 pour, 2 contre et 4 abstentions).

10. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA CRÉATION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. le Président Stéphane Kay explique que ce projet de modification de règlement sera examiné selon les articles 74 et 75 du Règlement du Conseil communal.
Il constate que cet objet, ayant été régulièrement porté à l'ordre du jour, doit passer l'étape de recevabilité au préalable.

L'assemblée est compétente pour décider de la recevabilité d'un objet, selon les critères de l'article 74 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal. Par mesure de précaution, M. le Président Stéphane Kay s'est entretenu avec M. le Préfet ainsi que Mme Wernli de la DGAIC.
Il se permet de transmettre leur avis à l'assemblée, à savoir que cet objet tel que déposé est conforme à la LC et respecte les critères de recevabilité. Il souligne qu'il s'agit de leur avis et que l'assemblée se doit de donner le sien.

Dans l'après-midi, le Conseil communal a reçu une demande de M. le Conseiller Bernard Pouly pour transformer cet objet en motion. Cette requête ne peut pas intervenir à ce stade selon la DGAIC qui souligne que cet amendement doit passer après l'acceptation de la forme de la proposition, donc après l'étape de la recevabilité.

M. le Président Stéphane Kay transmet à l'assemblée ce que Mme Wernli lui a communiqué par téléphone avec l'autorisation de le transmettre au Conseil communal. Il lui a été précisé que la modification de règlement est bien le bon outil actuel pour ajouter un article de règlement de compétence du Conseil communal. Une motion ou un projet de modification de règlement est strictement identique au niveau du processus, selon la procédure de traitement.

M. le Président Stéphane Kay passe la parole à M. le Vice-Président Antoine Eichelberger.

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger rappelle que c'est un projet dont l'assemblée a déjà eu vent lors de la précédente séance, raison pour laquelle il ne va pas entrer dans les détails. Il précise que cette fois-ci, les Conseillères et Conseillers l'ont reçu bien avant la séance du Conseil communal. Chaque membre a donc pris connaissance du préambule dans lequel sont exposées les raisons pour lesquelles ce projet de modification du règlement a été déposé.
Il insiste sur quelques points avant d'entrer dans la discussion et le débat sur le fond. Il lui semble que l'aménagement du territoire fait partie des compétences primordiales des autorités, que ce soit au niveau exécutif ou législatif. Chacun met ses connaissances et compétences en œuvre pour mener au mieux possible ces activités.
Il considère que cela peut être parfois ardu car il n'est pas possible d'être spécialiste dans tous les domaines. Par chance, une commission des finances ainsi qu'une commission de gestion existent, gérées par des personnes compétentes qui travaillent sur la durée.

L'aménagement du territoire mérite lui aussi d'avoir son organe avec un dialogue accru avec la Municipalité et un échange facilité.

Typiquement en regard des derniers projets sur lesquels des discussions ont eu lieu, que ce soit l'aménagement du centre du village ou la route des Miguettes, il estime que le fait d'avoir une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire aurait pu accroître le transfert d'informations et ainsi faciliter les discussions.

En parlant de vision globale et d'échange, une telle commission permettrait d'aborder plus sereinement les projets présents et d'avenir.

Le projet de modification proposé est comme il se prénomme un projet rédigé selon les articles du Règlement du Conseil communal. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une version finalisée, le Conseil communal peut le discuter, le modifier, l'amender ou encore le rejeter.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay rappelle qu'à ce stade, il s'agit de parler de la recevabilité du projet, alors que les explications données parlent déjà largement du fond. Le projet déposé, inscrit à l'ordre du jour, doit être voté s'il est recevable ou non.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Bernard Pouly indique que le Conseil communal est amené à se prononcer sur le projet de modifier le Règlement du Conseil communal pour la création d'une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Si la démarche est légitime, la forme le laisse dubitatif.

En effet, par le titre de *projet de modification du Règlement du Conseil communal pour la création d'une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire*, il est référé à l'article 73 alinéa 3 du Règlement du Conseil communal.

Or, le point 6 du « pense-bête » de la page 21 du Règlement du Conseil communal stipule :

[6] *Le projet de règlement ou de décision du conseil est un texte complètement rédigé par l'auteur de la proposition. Le projet de règlement ou de décision proposé ne peut porter que sur une compétence du conseil. La municipalité est obligée de rédiger un préavis sur le projet de règlement ou de décision proposé. La municipalité peut accompagner celui-ci d'un contre-projet.*

À la lecture des propositions déposées, notamment l'article 122A, il constate que de nombreux points sont de la compétence exclusive de la Municipalité, et non pas de la compétence du Conseil communal :

1 *La Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (ci-après la Commission) veille à :*
- *garantir l'application de la politique d'urbanisme au niveau de ses lignes générales définies dans divers instruments de planification ;*
- *s'assurer de la cohérence entre les politiques sectorielles ayant des effets sur l'organisation du territoire.*

2 *La commission est tenue :*
b. *d'émettre un avis consultatif sur les dossiers de construction en général ou sur des projets ou réflexions en lien avec la production du village.*

M. le Conseiller Bernard Pouly ne voit pas le Conseil communal ou la Commission d'urbanisme émettre un avis consultatif sur les dossiers de construction. Il s'agit d'ingérence dans le travail de la Municipalité.

Par conséquent, il est d'avis que ce projet tel que présenté ne peut pas être accepté.

Si le souhait du Conseil communal est de disposer d'une commission d'urbanisme, ce dont à quoi M. le Conseiller Bernard Pouly peut souscrire, il faut respecter les compétences du Conseil communal.

C'est la raison pour laquelle il a fait part à M. le Président Stéphane Kay d'un amendement à discuter après lecture.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

Comme mentionné en préambule, M. le Président Stéphane Kay précise avoir posé la question à M. le Préfet Daniel Flotron qui lui a répondu que des commissions d'urbanisme existent dans tous les villages. Il est certain qu'au niveau du fond, certaines choses peuvent encore être modifiées étant donné qu'il s'agit d'un projet. Cette commission doit d'abord être votée au niveau de sa recevabilité. Les éléments amenés par M. le Conseiller Bernard Pouly sont des éléments de fond, raison pour laquelle il faut d'abord que l'idée du projet soit acceptée, avant de passer aux amendements.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay soumet ce projet sur la recevabilité au vote.

Il est considéré comme recevable à la majorité des voix (32 pour et 11 contre).

M. le Président Stéphane Kay passe ensuite à la prise en considération de la proposition, selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal.

Il ouvre la discussion sur les éventuels amendements, en donnant la parole à M. le Conseiller Bernard Pouly pour le premier amendement.

1er amendement – lecture par M. le Conseiller Bernard Pouly

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous propose de changer l'intitulé de la proposition par « Motion pour une commission d'urbanisme ».

Cette motion consiste à proposer la création d'une commission thématique permanente consultative d'urbanisme et des constructions.

L'objectif est de permettre à la Municipalité d'associer une commission du Conseil communal lors des réflexions sur l'établissement d'intentions, d'avant-projets, de projets en matière communale d'aménagements urbanistiques et de constructions.

La commission serait élue par le Conseil communal pour la durée de la législature.

Le nombre de membres devrait être de l'ordre de 5 à 7 Conseillers communaux.

Des spécialistes des thèmes abordés pourraient être consultés ou associés ponctuellement par la commission, ceci en accord avec la Municipalité.

Les compétences seraient, notamment :

1. *Examine les intentions et avant-projets que souhaite lui présenter la Municipalité en matière d'urbanisme et de constructions avant qu'ils ne soient présentés au Conseil communal.*
2. *Rapporte au Conseil communal au moins une fois par année sur son activité.*
3. *Sur décision du Bureau, elle peut aussi fonctionner comme commission ad hoc.*

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller souhaite connaître le périmètre d'action de la commission, à savoir si ses compétences seraient exclusivement pour les projets communaux ou si elles pourraient toucher le domaine privé.

Réponse de M. le Vice-Président Antoine Eichelberger

M. le Vice-Président Antoine Eichelberger répond que cette question a d'ores et déjà posée lors de la première version. Cette commission n'interviendra en aucun cas sur les mises à l'enquête privées mais uniquement sur le domaine public et les préavis municipaux.

Il profite de la parole pour demander l'avis de la Municipalité.

M. le Président Stéphane Kay passe la parole à la Municipalité en indiquant qu'elle doit se prononcer à ce moment des débats.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souligne que la Municipalité peut s'exprimer sur le sujet, sans qu'elle n'en ait pour autant l'obligation absolue. Cela dépendra effectivement de ce que le Conseil communal souhaite, à savoir si le projet est renvoyé en commission ou directement à la Municipalité. C'est à ce moment-là que la Municipalité s'exprimera.

Néanmoins, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que l'expérience d'une commission consultative avait d'ores et déjà été faite, que les domaines s'avèrent assez complexes étant donné qu'il y a beaucoup de notions de droit supérieur qu'il est nécessaire d'acquérir et qu'il existe un danger que le travail de la Municipalité soit dédoublé dans le sens qu'elle devra beaucoup expliquer quel est le cadre supérieur, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal. Finalement, une commune n'a pas tant de marge de manœuvre que ça au niveau communal.

Même si le projet présenté est plus cadré, la Municipalité a estimé à sa lecture qu'il allait peut-être un peu trop loin sur certains points.

En fonction du vote de l'assemblée de ce soir, la Municipalité s'exprimera pleinement en envoyant sa prise de position, ou après décision de la commission si elle est constituée.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume indique qu'à priori et dans le fond, elle est pour la constitution d'une commission d'urbanisme. Elle trouve cependant un peu difficile de se prononcer directement sur le texte proposé par M. le Vice-Président Antoine Eichelberger ou pour la motion de M. le Conseiller Bernard Pouly.

C'est la raison pour laquelle elle propose le renvoi à une commission chargée de préaviser sur la prise en considération, puis le renvoi à la Municipalité, ceci afin de pouvoir mieux réfléchir sur les propositions qui pourraient s'offrir.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

Afin d'appuyer la demande de Mme la Conseillère Katia de la Baume, M. le Président Stéphane Kay souligne qu'il faut au moins 1/5 des membres présents, soit 11 voix, afin de prendre cette demande en considération et la voter.

Ce nombre de voix étant largement dépassé, M. le Président Stéphane Kay passe au vote pour savoir qui est favorable à la constitution d'une commission chargée d'étudier le projet, en ajoutant que la commission sera composée de la même manière qu'une commission ad hoc, selon le tournus en vigueur afin que la représentation soit équilibrée comme à la proportionnelle. Les chefs de groupe désigneront leurs membres à cette commission.

Cette commission reviendra ensuite au Conseil communal pour présenter son projet qui sera régulièrement mis à l'ordre du jour. La recevabilité sera à nouveau votée, puis le projet sera voté sur le fond, éventuellement amendé, pour un passage en Municipalité.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin n'est pas certaine d'avoir bien compris le sujet du vote, à savoir si c'est l'amendement qui est d'abord voté.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay précise que 1/5 des membres du Conseil communal a demandé de passer le projet en commission avant d'aller plus loin c'est-à-dire que l'amendement interviendra lorsqu'il s'agira véritablement d'entrer en considération. En résumé, le projet est court-circuité, ce sera à la commission de présenter un nouveau projet ou une modification du projet, projet plus abouti qui sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis demande à M. le Président Stéphane Kay s'il est possible de relire les articles concernés avant de passer au vote. Il n'est en effet pas certain que l'amendement ne doit pas être voté avant le vote sur la commission.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay donne lecture de l'article 75 – Suite de la proposition (art. 33 LC).

[1] *Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération.*

[2] *Il peut soit :*

1. *Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et sur le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents au moins le demande [7].*
2. *Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier [8].*

M. le Président Stéphane Kay passe au vote, que ceux qui sont pour le renvoi à une commission du projet de création d'une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire lèvent la main.

Avec 44 voix pour et 6 voix contre, le projet est renvoyé en commission.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis pose une dernière question quant au renvoi à une commission. En effet, elle croit savoir que lorsqu'un projet est renvoyé en commission, c'est le Bureau qui choisit les membres de la commission. Sa question est de savoir si, dans ce cas particulier, M. le Vice-Président Eichelberger va se récuser.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay répond que cette commission sera créée de la même manière qu'une commission ad hoc, c'est-à-dire que les partis seront représentés avec des suppléants.

Les chefs de groupes recevront une demande de membres pour créer cette commission. Celle-ci va travailler et une proposition issue de leur réflexion sera ensuite soumise.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis précise qu'elle connaît très bien l'usage à Savigny mais que le Règlement du Conseil communal stipule que le projet est renvoyé au Bureau.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay avance qu'il n'est pas certain de ce que Mme la Conseillère Moira Simanis souhaite exactement dire et explique une nouvelle fois la procédure.

- Si la proposition n'avait pas été recevable, elle aurait été renvoyée au Bureau afin de corriger les termes et faire en sorte qu'elle soit recevable.
- Ceci n'est pas le cas pour ce projet, étant donné que l'assemblée l'a voté recevable.
- Dans le renvoi à une commission, celle-ci est constituée comme d'habitude.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis insiste sur le fait que les articles du Règlement du Conseil communal indiquent que c'est le Bureau qui choisit la commission.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay informe que de manière régulière, ce sont les chefs de groupes qui proposent des membres pour la création d'une commission ad hoc.

En dernier ressort, c'est bien le Bureau qui crée la commission en choisissant parmi les membres proposés par les chefs de groupes.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis attire l'attention sur le fait qu'au niveau légal, un article du Règlement du Conseil communal stipule que les membres d'une commission sont choisis soit par le Bureau, soit par le Conseil communal.

Dans le cas présent, elle invoque le fait qu'un membre du Bureau ne peut pas choisir les membres de la commission chargée de son propre projet.

Réponse de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay répond qu'une prochaine séance de Bureau est fixée au 19 janvier 2022. Lors de cette séance, le Bureau décidera de la composition des membres de la commission.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Préavis financiers

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie le Conseil communal pour l'adoption des préavis concernant le volet financier ainsi que pour les discussions intéressantes et débats riches qui ont eu lieu au sein du législatif lors du Conseil communal de ce soir.

Skatepark

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny profite de la présence de Mme la Conseillère Aurélie Masciulli, laquelle donnera peut-être des détails par rapport à ce projet plus tard dans la soirée, afin de transmettre quelques informations concernant le skatepark. En date du 29 novembre 2021, la Municipalité a rencontré le groupe qui a lancé la pétition.

Ce dernier a fait une analyse très intéressante sur le retour de cette pétition, à savoir qu'il s'est avéré que de nombreux jeunes se sont exprimés en faveur d'un tel projet.

Lors de cette rencontre, la Municipalité a profité de leur montrer le projet des installations sportives à l'enquête en ce moment même, lequel mentionne la surface dévolue à la zone skatepark. Il leur a été proposé de se constituer en association afin d'effectuer également des démarches et de participer vraiment à l'élaboration de ce skatepark.

Il a également été expliqué qu'il existe des possibilités d'encadrer ces jeunes pour, par exemple, appeler les entreprises éventuelles sponsor ou coordonner les objets qui seront sur la plateforme au niveau du skatepark, d'ores et déjà inclus dans le projet des installations sportives.

Remerciements

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie l'ensemble des collaborateurs de la commune de Savigny. Elle apprécie vraiment de travailler avec eux. Elle remercie en particulier le service du Greffe, le Contrôle des habitants et la Bourse.

Elle souhaite remercier sincèrement ses collègues en soulignant que, pour certains d'entre eux, il s'agissait de leurs six premiers mois. Ils ont mis beaucoup d'énergie et d'entrain pour que tout se passe bien au sein de l'exécutif.

Elle adresse ses remerciements à tous les membres du Conseil communal. Pour beaucoup, il s'agit de leurs débuts et elle a pu s'apercevoir qu'ils se sont également engagés, notamment au sein des commissions. Dans le cadre de la commission des finances, la Municipalité a eu l'occasion de rencontrer plusieurs nouveaux membres et ces rencontres se sont avérées fort constructives.

Vœux

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite de belles fêtes de fin d'année à toute l'assemblée.

Et elle termine par ces mots :

« Protégez-vous parce que ce n'est pas tout à fait terminé. Soyez prudents mais faites un peu la fête quand même ! »

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

Travaux effectués sur les bâtiments durant l'année 2021

a) Maison de Commune

M. le Municipal Daniel Métraux informe que malgré la Covid, quelques travaux ont pu être réalisés, comme la réfection de la verrière et les joints de cette dernière. En effet, il y avait des infiltrations d'eau et ce travail a été finalisé.

Il ajoute qu'un rajeunissement de la signalétique a été réalisé. Il espère que les personnes qui se rendront à la Maison de Commune retrouveront plus facilement leur chemin grâce à cette nouvelle signalétique efficace et moderne.

b) Forum

Durant l'été, l'automne ou le printemps quand il faisait très chaud, il était quasiment impossible de supporter la chaleur pour les personnes qui se trouvaient à proximité des fenêtres. Par conséquent, un film limitant le passage de la chaleur a été posé.

Même si cette installation ne peut pas être testée ce soir, M. le Municipal Daniel Métraux espère que les personnes qui utiliseront le Forum lors de fortes chaleurs apprécieront cette amélioration.

Inauguration du nouveau dojo du judo jujitsu club

Vendredi avant la séance du Conseil communal, la Municipalité a participé à l'inauguration du nouveau dojo. En parlant de participatif et de personnes qui s'investissent pour des sociétés du village, M. le Municipal Daniel Métraux a eu plaisir à découvrir ce dojo tout neuf, remis au goût du jour avec des couleurs sympathiques et une bonne lumière. Ce projet a été réalisé grâce à un partenariat entre la commune et le club. Ce dernier a également trouvé des partenaires pour financer une partie des travaux. Cette manière de fonctionner est donc tout à fait possible et vraiment fructueuse. Il remercie ces personnes pour leur engagement.

Pompiers SDIS Cœur de Lavaux

Comme chaque année, le dernier exercice de l'année a eu lieu.

M. le Municipal Daniel Métraux a constaté un rajeunissement incroyable au sein du corps et de l'état-major.

Le commandant des pompiers a remercié et félicité la centaine de pompiers alignés et rajeunis. À noter que parmi la centaine de pompiers, une vingtaine de femmes font à présent partie de cette corporation.

ORPC

M. le Municipal Daniel Métraux remercie chaleureusement l'ORPC qui a œuvré durant pratiquement deux ans de Covid. Ils ont fait preuve d'un courage exceptionnel en travaillant dans les hôpitaux ou en mettant en place des structures de vaccination.

Grâce à eux et ceci dans tout le canton, des places ont été déployées afin que la population puisse se faire vacciner facilement.

Sociétés locales

M. le Municipal Daniel Métraux les remercie pour leur dévouement durant toutes ces années, leur courage pour accepter des changements de règles et les faire accepter à leurs membres, ce qui n'est toujours pas facile.

Remerciements

M. le Municipal Daniel Métraux tient à remercier particulièrement l'équipe de conciergerie qui s'est investie durant toute l'année. Il est bien conscient que ce n'était pas facile parce qu'il fallait s'adapter aux changements de normes de nettoyage dans les collèges, les bâtiments, ainsi que gérer les fermetures et les réouvertures.

Il remercie chaleureusement l'ensemble du personnel communal pour le travail durant cette année.

De même, il remercie ses collègues, dont deux nouvelles personnes, avec lesquelles il a également énormément de plaisir à travailler.

Vœux

Pour terminer, M. le Municipal Daniel Métraux souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à toute l'assemblée et leurs familles.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Extension de l'épuration au niveau de la Tantérine

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que les travaux sont terminés, tant pour la partie communale que privée. Les décomptes sont en cours, sans problème particulier à signaler.

Réservoir des Planches

Les quelques demandes de l'Office de la consommation et de l'ECA résolues, une nouvelle demande de résolution d'un problème de pression sur les hydrantes au centre du village est tombée. C'est la raison pour laquelle le projet va être quelque peu modifié. D'une part, le réservoir sera mis sous pression et, d'autre part, un éventuel traitement aux UV devra être mis en route.

C'est pour ces raisons que le projet n'a pas pu démarrer cette année, ce qui est en soi un moindre mal eu égard aux mauvaises conditions météorologiques de cette année.

Eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que le réseau, soit toutes les sources du territoire, a été coupé deux fois cette année. Suite aux intempéries, la turbidité était beaucoup trop élevée. Ce week-end encore, le réseau a dû être partiellement coupé, suite aux chutes de neige, puis à la pluie.

Police

Durant cette année, peu de problèmes supplémentaires ont surgi, si ce n'est ceux énumérés au niveau de la vitesse. Il informe que Mme la Municipale Nicole Félix a procédé à des aménagements à l'intersection route de Chexbres / route de Lutry. La situation s'améliore gentiment mais certains conducteurs trouvent quand même le moyen de couper. Ils passent avant l'ilot pour partir sur la route de Lutry depuis la route de Chexbres.

Route des Miguettes

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond à M. le Conseiller Fritz Burri en confirmant que des excès de vitesse existent, mais il souligne qu'ils sont moindres à comparer à d'autres tronçons. Par ailleurs, des contrôles radar sont régulièrement menés.

Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie tout le personnel communal, le Greffe, Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori qui le soutient et lui donne toujours un bon coup de main, le personnel du service des eaux et également la voirie pour son support au niveau du service de piquet.

Vœux

À toute l'assemblée, M. le Municipal Jean-Claude Rochat souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en ajoutant « Protégez-vous ! ».

11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann souligne que six mois à la Municipalité passent vite et que l'apprentissage est assez intense.

Classement des arbres

Il informe que le plan de classement des arbres avance. Si tout va bien, la Municipalité présentera un projet l'année prochaine.

Ruisseaux

Les travaux de correction de la Lutrive sont achevés et ont été réceptionnés la semaine passée. Au printemps prochain débuteront ceux de la Paudèze sur un tronçon de 300 mètres.

Forêts

Décision a été prise de planter trois types d'arbres d'essence différente à partir de maintenant.

Réseau APERO

M. Municipal Christian Aeschlimann avait présenté le réseau lors du dernier Conseil communal. Il précise qu'à ce jour, rien n'a changé.

ASIJ

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe qu'il devra être possible de mieux faire, notamment au niveau des bus. À noter que les intempéries ne facilitent pas la tâche.

Projets de constructions et police des constructions

Dossier à suivre. De gros chantiers seront mis en route l'année prochaine et il va de soi que le Conseil communal sera tenu au courant en fonction de l'avancée des travaux.

Remerciements

M. le Municipal Christian Aeschlimann remercie ses collègues et souligne la bonne collaboration et cohésion entre eux.

Il souhaite remercier également les deux personnes avec lesquelles il interagit beaucoup à savoir M. Alexis Carrel, garde forestier et M. Michel Vaccarello du service technique.

11.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Projet route des Miguettes

En préambule, Mme la Municipale Nicole Félix remercie les Conseillères et Conseillers pour les débats passionnants de ce soir. Il lui tient à cœur que ce soit le Conseil communal qui choisisse de la suite à donner au projet de la route des Miguettes.

La Municipalité est ravie que le Conseil communal ait choisi d'aller de l'avant en lui faisant confiance et elle va personnellement s'atteler à continuer ce projet, espérant pouvoir revenir devant l'assemblée avec un préavis abouti malgré les divergences au sein des services cantonaux qui n'ont pas tous la même vision.

Entretien des routes

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'en raison de la saison hivernale, peu de travaux sont planifiés. D'ailleurs, la voirie est à pied d'œuvre tous ces derniers jours à partir de 2h-3h du matin en fonction des tournées effectuées.

Remerciements

Etant la dernière à s'exprimer, Mme la Municipale Nicole Félix réitère les dires de ses collègues. Cela fait six mois qu'elle a pris ses fonctions de « Municipale des cimetières et des embouteillages » comme la taquine son mari et de la neige depuis quelques jours.

Elle a la chance d'être entourée d'une équipe formidable, avec un harem de six messieurs, avec lesquels elle a beaucoup de plaisir à travailler. Elle les remercie ce soir.

Mme la Municipale Nicole Félix remercie également ses collègues avec lesquels l'entente est très bonne et qui la soutiennent au quotidien.

Il en va de même pour M. le Boursier Bertrand Pasche, as de l'informatique, et pour lequel les comptes n'ont pas de secret, Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori qui sait toujours comment appréhender une situation et trouver les bonnes formules pour exprimer ses pensées, M. Michel Vaccarello au service technique qui lui apporte un grand soutien concernant le volet technique, Mme Laurence Libal au Contrôle des habitants, les dames du Greffe toujours disponibles et patientes ainsi que tout le personnel de la commune, concierges, service des eaux qu'elle voit un peu moins mais qui sont toujours très présents.

Elle a la chance de pouvoir compter sur toutes ces personnes toujours prêtes à l'aider et la renseigner. Elle leur exprime sa gratitude ce soir.

Vœux

Mme la Municipale Nicole Félix souhaite à toute l'assemblée de belles fêtes de Noël et de réveillon. Que ces fêtes apportent à chacun la santé, la joie, le bonheur et comblent les vœux les plus chers.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger revient un court instant sur le projet du trottoir des Miguettes, non pas pour remettre en cause la décision prise par le Conseil communal car il la trouve juste mais afin de relever un point. Dans le projet annoncé, au point 3.3.1, il est parlé d'éclairage et notamment de l'éclairage qui fonctionnera et sera réduit de 22h00 à 06h00.

Il pense que chacune et chacun s'est rendu compte qu'actuellement, la population d'insectes de par le monde et notamment en Europe a diminué de manière drastique. Le centre national de la recherche scientifique (CNRS) a calculé que 75% de la population d'insectes en Europe a disparu, en raison de multiples causes qui ne seront pas toutes énumérées. Cependant, une des causes sur lesquelles il serait possible d'agir dans le cadre de ce projet concerne l'éclairage. Ces luminaires au bord des routes attirent les insectes comme des cibles qui se mettent à tourner autour jusqu'à en mourir.

Près de la Maison de Commune sont installés des petits potelets pratiques. Sa proposition est d'imaginer ces potelets éclairant le long du trottoir et, surtout, que ceux-ci ne s'allument que lors de passages, donc selon le système de détecteur de personnes. Selon la taille des potelets, ceux-ci seraient bien moins chers que des lampadaires. L'éclairage non permanent aurait pour effet d'économiser de l'énergie et permettrait surtout une bonne protection des insectes.

Afin de se rendre compte du système proposé, M. le Conseiller Alain Zellweger incite les personnes intéressées à se rendre à la gare de Puidoux. En passant sous les voies pour prendre le sentier pédestre qui rejoint la route cantonale, elles pourront voir des potelets d'une hauteur de 1m50 qui s'éclairent sur le passage des piétons et s'éteignent juste après. Au retour de sa participation à la Fête des Vignerons en trottinette pour rejoindre sa voiture, malgré la vitesse de la trottinette, cet éclairage réagissait très vite et sans problème.

Il espère que lors de la mise à l'enquête, cette idée sera prise en compte.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Alain Zellweger. Afin de le rassurer, elle informe que l'éclairage n'a pas encore été choisi étant donné qu'il s'agit d'un projet à ce stade et il sera tenu compte de sa remarque. Cependant, si des capteurs sont installés, ce seront éventuellement d'autres animaux qui enclencheront l'éclairage, lequel sera de toute manière réduit la nuit.

Intervention de Mme la Conseillère Aurélie Masciulli

Mme la Conseillère Aurélie Masciulli profite du retour de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny concernant le skatepark pour transmettre quelques informations supplémentaires. La question du skatepark a été l'objet de discussions pour un petit groupe de personnes selon le récent compte-rendu du Savignolan, à savoir Anne-Lydie et Antoine Champoud, Christophe Lacorbière, Vincent Masciulli, Jonathan Parrat, Sylvain Richard ainsi que Mme la Conseillère Aurélie Masciulli elle-même.

Ce groupe a été constitué pour s'intéresser au devenir du skatepark et à l'intérêt de la population. C'était une démarche apolitique mais très citoyenne. Le sondage, clos il y a maintenant deux mois, a récolté environ 320 réponses, permettant d'avoir une idée de la volonté de la population, en tout cas pour celle qui s'est exprimée, à savoir notamment des jeunes et des familles.

Elles se sont exprimées :

- Sur l'intérêt du maintien d'une pratique sportive au centre du village pour une tranche d'âge adolescente, donc la tranche d'âge qui n'est plus concernée par les places de jeux qu'on trouve en suffisance dans le village.
- Pour un lieu de rencontre gratuit.
- Pour une pratique sportive modulable avec skate, trottinette, etc.

Lors de chaque avis exprimé, il a été à chaque fois relevé l'importance de garder ce lieu de socialisation tant pour les familles, entre les familles que pour les jeunes.

Après cette rencontre avec la Municipalité il y a maintenant une semaine, il est prévu de faire un retour dans le prochain Savignolan du mois de février et une date pour une rencontre publique sera fixée. Si les mesures sanitaires le permettent, cette rencontre aura lieu au mois de février, notamment afin de proposer une projection. En effet, un film d'une quinzaine de minutes a été réalisé. Des jeunes et des moins jeunes ont été interviewés sur l'intérêt qu'ils portent à ce lieu et leurs souhaits pour l'avenir. Mme la Conseillère Aurélie Masciulli invite le public à y participer en nombre.

Au nom du groupe, elle profite pour remercier la Municipalité, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny et M. le Municipal Daniel Métraux de les avoir reçus ainsi que pour la courtoisie des échanges.

Intervention de Mme Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume adresse une question à la Municipalité, à savoir si cette dernière a reçu des nouvelles concernant l'extension du réseau Swisscom par la fibre optique sur la commune de Savigny.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que l'extension en fibre optique est en cours au niveau de Swisscom. Le projet devait être terminé en fin d'année mais il a pris du retard pour les raisons que tout le monde connaît au niveau communal mais aussi en raison des conditions météorologiques quelque peu désastreuses cette année. Normalement, les extensions territoriales devraient être terminées au printemps prochain, voire début de l'été.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut revient sur les discussions de ce soir concernant l'urbanisme car, à sa connaissance, certains projets sont déjà bien avancés.

Il souhaite que la population soit mise au courant.

Il sait que des panneaux d'information ont été installés à l'entrée de la Maison de Commune mais il aimerait que chacune et chacun puisse également partager ses idées.

De même, il est conscient que la Municipalité est ouverte à toutes les propositions mais, pour sa part, il ne sait pas à quel moment s'exprimer.

Revenant 60 ans en arrière concernant le rural et le développement de Savigny, il souligne qu'en tant que vétéran, il peut affirmer que la population a triplé, ce qui engendre bien entendu des changements. Sans savoir encore comment intervenir, il informe être absolument opposé au changement d'affectation de rural à habitation.

Il croit savoir que la commune a vécu une mauvaise expérience avec l'auberge. Des appartements y avaient été transformés mais les habitants n'ont pas pu y rester à cause du bruit. Il est vrai que le milieu du village regorge d'activité et de bruit, surtout à la sortie du Forum lors des manifestations, en soirée ou en fin de semaine.

En journée, le bruit vient des classes d'écoles ou de la place de jeux car les mamans y viennent pour distraire un moment leurs enfants et il se propage dans tout le village. Souvent, les journaux relatent des gens qui se plaignent. Même s'il trouve cela bien sûr malheureux, M. le Conseiller Marc Cornut relève que les enfants sont l'avenir.

En construisant de nouvelles habitations au centre du village, le bruit n'en sera que renforcé.

Afin de continuer sur l'historique du village, il mentionne que le centre du village de Savigny était à l'époque un petit domaine agricole. Au fur et à mesure des années, ce domaine rural a été remplacé par des constructions. Aujourd'hui, M. le Conseiller Marc Cornut relève qu'il s'agit d'une plus-value dans la mesure où ce terrain n'a pas dû être acheté.

Concernant l'urbanisme et en raison du fait qu'il a constaté ce soir que l'argent n'est pas un grand problème, il formule un vœu au niveau de l'énergie.

La commune possède de magnifiques forêts dans lesquelles sont plantées des variétés différentes. Il croit savoir que les plantations ont déjà changé avec 30 ou 40% de feuillus en plus dans ces nouvelles zones de plantations. C'est donc du bois de feu supplémentaire que la commune va produire en quantité.

Sans entrer dans des détails de chiffres, M. le Conseiller Marc Cornut estime qu'une étude devrait être menée pour équiper la commune d'un chauffage central à plaquettes de bois pour produire de l'eau chaude et de l'électricité. Lors d'une précédente discussion, il a été question que le chauffage de la salle de gym soit changé dans ce sens.

Dans diverses communes, certains projets de ce genre sont déjà en action en raison des expériences et des améliorations entreprises dans ce domaine.

Pour un tel projet, il faudrait bien sûr un terrain approprié. La salle de gym est en bordure de propriété communale. En-dessus de celle-ci se trouve un terrain, aujourd'hui en zone agricole. M. le Conseiller Marc Cornut estime qu'il serait utile d'aller de l'avant pour l'acquérir, dans la mesure où il est possible qu'il devienne un jour, dans dix ou vingt ans, un terrain constructible. Il serait alors dommage qu'en cas de développement futur, ce terrain devienne la place de nouvelles constructions immobilières ou zones villas. En effet, le terrain appartenant à la commune se trouverait « coincé » au milieu. La commune possédant un terrain à la Porat, il devrait être possible de l'échanger avec celui-ci.

M. le Conseiller Marc Cornut est persuadé qu'en matière d'énergie renouvelable, la commune arriverait à être indépendante.

En ce qui concerne la zone village, il trouve vraiment dommage qu'on en vienne à goudronner un terrain de football pour reverdir des places de parc devant des commerces. Il ne comprend pas qu'une chose pareille puisse exister et le regrette beaucoup.

De son avis, un manque de places de jeux à Savigny existe, en comparaison à d'autres communes bien mieux équipées. La jeunesse est l'avenir et avec des places de jeux conformes et un peu plus grandes, les jeunes n'auraient peut-être plus l'occasion de détruire certains endroits pendant la nuit.

Pour terminer, M. le Conseiller Marc Cornut indique qu'en creusant 10 à 15 mètres derrière le Forum à l'endroit du parking, avec un mur de soutènement pour les places de parc, il serait facile de construire la Coop provisoire.

Enfin, il souhaite de bonnes fêtes à toutes et à tous, en demandant à Mme la Secrétaire du Conseil communal de n'écrire qu'un résumé de son intervention.

Intervention de M. le Président Stéphane Kay

M. le Président Stéphane Kay indique qu'en 2016, cinq séances du Conseil communal ont eu lieu. Entre 2017 et 2020, le Conseil communal s'est réuni à quatre reprises. Durant l'année 2021, le Conseil communal ne s'est réuni que trois fois. Quant à 2022, quatre séances sont prévues, celle de février étant reportée au 16 mai 2022.

M. le Président Stéphane Kay a reçu des demandes d'explication à ce sujet. L'une d'elle est bien sûr la Covid. L'autre explication est que des outils sont à disposition des Conseillères et Conseillers afin qu'ils puissent transmettre des propositions. Celles-ci doivent cependant être soumises de manière correcte afin que la Municipalité puisse les prendre en considération et faire avancer les choses au sein du village.

C'est la raison pour laquelle M. le Président Stéphane Kay invite vivement l'assemblée à venir participer à la séance du 31 janvier 2022 pour mieux connaître les droits d'initiative.

Pour terminer, il rappelle les élections cantonales du 20 mars 2022 (1er tour) et 10 avril 2022 (2ème tour) et l'appel du Bureau en besoin de forces vives avec des personnes qui connaissent déjà bien les processus d'élections, ceci étant donné que deux personnes du Bureau se présentent et ne pourront pas, par conséquent, participer au dépouillement.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Stéphane Kay clôt la séance à 23h04.

Il passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

Le président

Stéphane Kay

CONSEIL COMMUNAL * SAVIGNY *

La secrétaire

Martine Aubry Morin

Conseil Communal

Séance du 6 décembre 2021

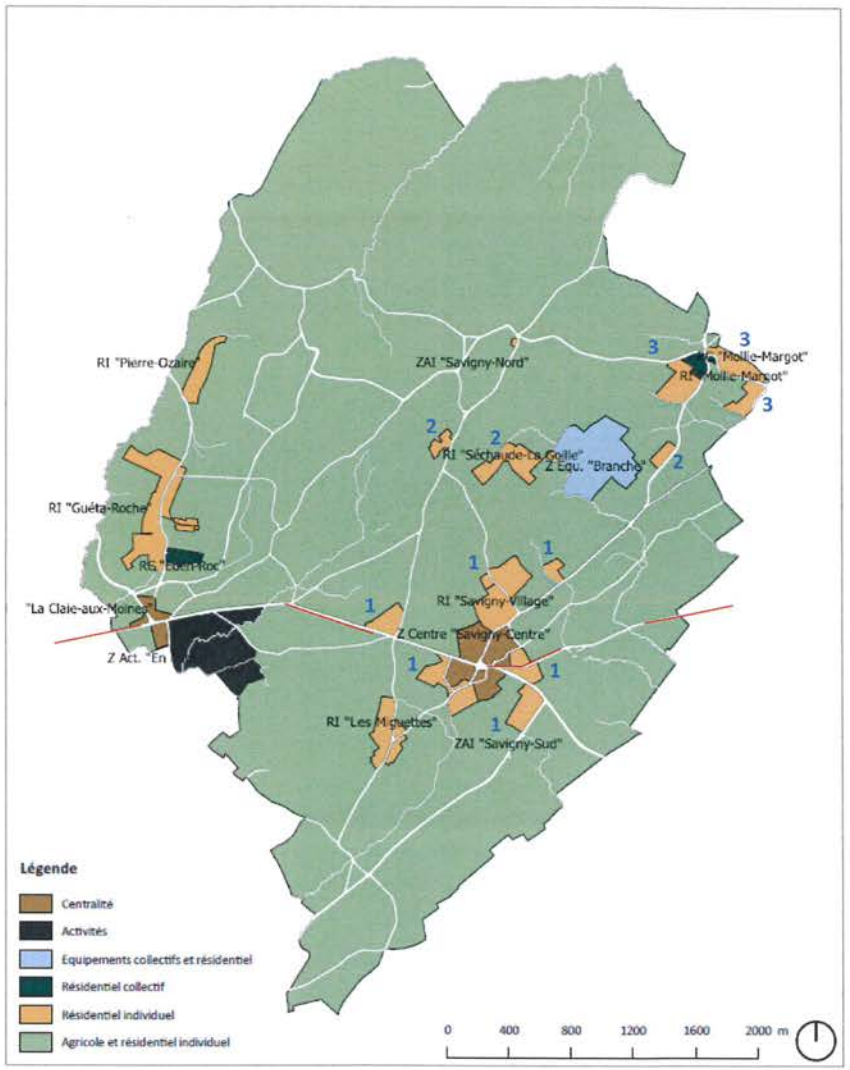

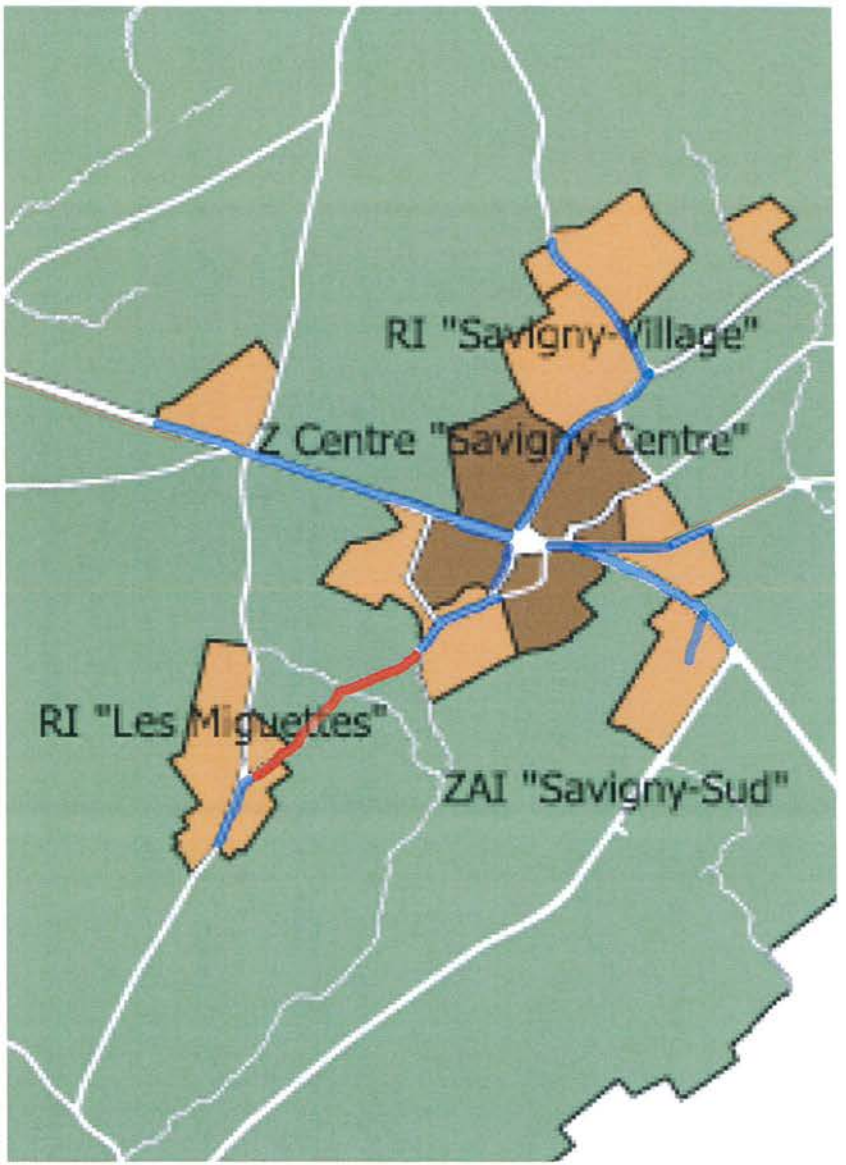

Ill.7 : Quartiers de Savigny. Les traits rouges indiquent la séparation entre Savigny-Nord et Savigny-Sud. Les zones résidentielles individuelles (ocre) avec le chiffre « 1 » ont toutes été regroupées dans Savigny-Village (RI) ; celles avec le chiffre « 2 » dans Séchaude-La Goille ; celles avec le chiffre « 3 » de Mollie-Margot (RI) *(selon iConsulting).*